



Biollet, le 16 JUILLET 2020

Commune de BIOLLET

Objet : Attribution de subvention 2020 aux associations de la commune.

Aux présidents des associations de la commune de BIOLLET.

**Mairie
Le bourg
63640 BIOLLET**

Le contexte particulier de cette année a fait que beaucoup de manifestations ou moments de convivialité que vous organisez ont dû être annulés.

Site internet :

<http://www.biollet.fr>

Mais j'ai proposé au conseil municipal du 15 juillet 2020 de **maintenir le versement des subventions communales 2020 dans leur intégralité** aux associations de la commune, car elles sont indispensables sur notre territoire et pour nos habitants et ne doivent pas payer plus lourdement les conséquences de la crise sanitaire.

David SABY - Maire.

La proposition a été acceptée à l'unanimité. **Vous recevrez donc prochainement le même solde de subvention que celui perçu en 2019.**

Portable:

06.13.53.20.06

Je profite de ce courrier pour vous faire part de quelques points :

- 1- je compte réunir l'ensemble des bureaux des associations un samedi soir à l'automne pour faire un point général sur l'établissement du calendrier annuel, sur l'utilisation de la salle des fêtes et en particulier les travaux à prévoir (toit défectueux, isolation...) puisque vous en êtes les principaux utilisateurs.
- 2- l'association de pétanque de Charensat a fait une demande de mise à disposition d'une partie du stade de Biollet pour organiser ses tournois et ses entraînements. Sur décision du conseil nous avons accepté cette demande avec une convention annuelle qui cadre les choses :
 - l'association de Charensat **paiera les frais d'électricité et d'eau,**
 - les autres associations de la commune **pourront utiliser les infrastructures** (buvette, terrains de pétanque, autre moitié du terrain...) lorsqu'aucun tournoi de pétanque n'aura lieu,
 - l'association de Charensat s'engage à **ne pas organiser de tournoi de pétanque au même moment que les traditionnelles journées pétanque des associations de Biollet,**
 - l'association de Charensat ne percevra **aucune subvention** de la part de la commune de Biollet,
 - le stade est mis à disposition **gratuitement, en contrepartie l'association devra s'acquitter de travaux d'intérêt général** chaque année (entretien du local, lasure, peinture...).

Secrétariat de Mairie

Valérie Vendieux

Téléphone

04.73.52.23.79

Adresse e-mail :

commune.biollet@gmail.com

Ouverture au public :

Lundi au Vendredi

de 9h-12h30

Accueil téléphonique :

Aux horaires d'ouverture et

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 13h30 à 15h.

Toute l'équipe municipale reste à votre disposition et vous pouvez compter sur notre engagement auprès des associations.

Bien amicalement.

Le Maire,
David SABY